

CH_VB 84.011 vom 10. April 1984

Bundesverwaltung, 1984-04-10, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_84.011

FR: CH_VB 84.011 du 10 avril 1984

IT: CH_VB 84.011 del 10 aprile 1984

Erwägungen

E. 29

février 1984 Au nom du Conseil fédéral suisse: Le président de la Confédération, Schlumpf
Le chancelier de la Confédération, Buser 1984-89 953

Vue d'ensemble Par le présent programme des constructions de 1984, nous vous proposons l'ouverture des crédits d'engagement suivants: />. - Ouvrages militaires et installations 223 910 000 - Acquisitions de terrain 8 950 000 - Crédits additionnels 13 543 000 Total Département militaire 246 403 000 - Ouvrages nécessaires aux entreprises d'armement

E. 32

800 000 Total général 279 203 000 Le programme des constructions de 1984 prévoit des crédits d'engagement s'élevant à 279 203 000 francs au total. A noter qu'ils seront financés, à raison de 32 800 000 francs, par les comptes d'exploitation des entreprises d'armement: les crédits de paiement correspondants seront demandés dans le budget annuel de l'Office fédéral de la production d'armements. Les crédits de paiement de 246 403 000 francs iront à la charge du budget du Département militaire fédéral. La modernisation et la réfection de constructions affectées à l'instruction absorbera un tiers à peu près des crédits d'engagement. Compte tenu des moyens financiers à disposition, les travaux seront effectués par étapes sur diverses places d'armes ou de tir. C'est ainsi que le présent message prévoit une somme de 23 300 000 francs pour la réalisation de la première étape des constructions que requiert l'instruction relative au nouveau char de combat Léopard 2. La construction de renforcements du terrain dans nos secteurs de défense importants, figure en tête du chapitre concernant les ouvrages fortifiés et de conduite de l'armée. Les ouvrages destinés au service d'alerte, aux transmissions et à la détection électronique en constituent aussi un point important. En relation avec l'acquisition de matériel de guerre, une somme de

E. 33

400 000 francs est en outre demandée pour financer notamment la construction de halles d'entreposage pour les véhicules à roues et à chenilles, à MgS- L'office d'armement 2 du Groupement de l'armement a. besoin, à Thoune, d'un nouveau laboratoire pour les essais de munitions et de matériels, ainsi que pour les études de base et les programmes de surveillance de la qualité. Les efforts visant à adapter les ouvrages et installations militaires aux exigences de la protection des eaux sont poursuivis. Les crédits prévus permettront d'acquérir des terrains afin d'assurer le dégagement des zones d'approche et d'envol sur les aérodromes militaires; ils couvriront aussi certains besoins de l'Intendance du matériel de guerre. 954

Des crédits d'engagement, pour un montant de 32 800 000 francs sont demandés pour les usines d'armement, en vue de la réalisation de cinq projets. L'agrandissement de l'atelier

de production d'obus et l'aménagement d'une deuxième installation de fabrication créeront les conditions permettant la production de la munition du nouveau char de combat Léopard 2 dans la Fabrique de munitions d'Altdorf. En outre, les dépôts de la Fabrique de munitions de Thoune doivent subir une réfection et être agrandis. Les intérêts de la protection de la nature, du paysage et des sites ont été pris en considération dans une large mesure, aussi bien en ce qui concerne l'emplacement que l'architecture des projets. Dans ce dessein, une collaboration étroite a été instaurée entre les organes techniques de la Confédération, des cantons et des communes. 955

Message I Constructions militaires II Constructions destinées à l'instruction III Place de tir du Petit-Hongrin, rénovation du camp militaire de Pierre du Moelle (5 100 000 fr.) Par arrêté fédéral du 25 janvier 1982 (FF 1982 I 200), vous avez approuvé la construction du camp militaire La Lécherette. Dans le message du 16 mars 1981 y relatif (FF 1981 I 1245), on relevait déjà que les deux bâtiments du camp militaire de Pierre du Moelle étaient en mauvais état et qu'il serait nécessaire de les rénover. Les examens ont montré entre-temps que ces bâtiments ne pourraient bientôt plus être utilisés, en raison de leur état de vétusté. Pour l'instant, le courant électrique est produit par une génératrice de fortune peu rentable, et l'approvisionnement en eau n'est pas assuré durant toute l'année. La place de tir du Petit-Hongrin est l'une des rares places de tir qui se prêtent comme terrain d'exercice pour les formations mécanisées de notre armée. Afin qu'elle reste utilisable intégralement, il importe de prendre les mesures suivantes pour rénover le camp militaire de Pierre de Moelle: - Mise en état des bâtiments aux fins d'améliorer la stabilité et la protection contre les incendies, - Réfection des 112 couchettes, - Aménagement d'installations sanitaires, - Construction de locaux pour le commandement et le matériel, - Raccordement du camp militaire au réseau public d'électricité, - Nouveau captage des sources. Aucun personnel supplémentaire n'est nécessaire pour exploiter et entretenir ce camp militaire. Frais: Fr. Travaux préparatoires 93710 Bâtiments 2 489 110 Equipement 243 390 Frais accessoires 167 660 Approvisionnement centralisé 1717 300 Imprévu 278 830 Ameublement 110000 Crédit d'engagement 5 100 000 956

112 Place d'armes de Reppischtal, construction d'un bâtiment de service et d'un cantonnement protégé pour la troupe (4 430 000 fr.) Par arrêté fédéral du 29 septembre 1982 (FF 7952 III 1088), vous avez approuvé le crédit pour la place d'armes de Reppischtal. Dans le message y relatif, du 17 février 1982 (FF 1982 I 1081), nous avons annoncé la construction d'un bâtiment de service et d'un cantonnement souterrain pour les troupes de protection aérienne. La construction, par la Confédération, de ces deux ouvrages fait partie des dispositions passées par contrat avec le canton de Zurich. Le bâtiment de service sera utilisé comme base par les six employés de la place d'armes pour assurer l'exploitation et l'entretien des installations destinées à l'instruction. Il comprendra un local de séjour, un bureau, des magasins, des ateliers, un garage et des installations sanitaires pour le personnel et la troupe. Le cantonnement souterrain pour la troupe sera aménagé à proximité du bâtiment de service; il correspondra à un type normalisé de l'Office fédéral des troupes de protection aérienne. Il est destiné au stationnement, en cas de guerre ou de catastrophe, d'une compagnie de protection aérienne engagée dans la région de Zurich. En temps de paix, il sert de cantonnement pour les cours de répétition. Frais : FF. Terrain 572 000 Travaux préparatoires 16 000 Bâtiments 3 045 000 Equipement 65 000 Aménagements extérieurs 191 000 Frais accessoires

Arrêté fédéral du 25 janvier 1982 (FF 19821200) 351 Construction d'un cantonnement en montagne 233 000 Total des crédits additionnels 13 543 000 991

Ouvrages militaires et acquisitions de terrain Appendice 4 Liste des projets de construction des entreprises d'armements Crédit d'engagement Fr. 4 Ouvrages nécessaires aux entreprises d'armements 41 Fabrique fédérale de munitions de Thoune, réfection et construction de nouveaux magasins 4 500 000 42 Fabrique fédérale de munitions d'Altdorf, reconstruction du groupe de composition 2 15 100 000 43 Fabrique fédérale de munitions d'Altdorf, agrandissement de l'atelier de production d'obus 5 900 000 44 Fabrique fédérale de munitions d'Altdorf, appareils destinés à équiper la centrale de surveillance 1 100 000 45 Fabrique fédérale de munitions d'Altdorf, installation de tir souterraine 6 200 000 Total des projets de construction des entreprises d'armements 32 800 000 992

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Message concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain (Programme des constructions de 1984) du 29 février 1984 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1984 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 14 Cahier Numero Geschäftsnummer 84.011 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 10.04.1984 Date Data Seite 953-992 Page Pagina Ref. No 10 103 986 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.